

Profil de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes



Synthèse : la destination de Tipasa en Algérie
A partir de l'étude de cas réalisée par Samir GRIMES

Loïc BOURSE

L'étude est financée par le Fonds fiduciaire du FEMIP. Ce Fonds, créé en 2004 et financé - jusqu'à ce jour - par 15 États membres et la Commission européenne, est destiné à soutenir le développement du secteur privé par le financement d'études et de mesures d'assistance technique, ainsi que par des prises de participation au capital d'entreprises non cotées (capital-investissement).



Cette étude a également bénéficié du soutien de :



Les analyses et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Banque Européenne d'Investissement.

SOMMAIRE

Introduction	5
I. Tourisme et développement économique	7
1. Les évolutions du produit et de la demande touristique	7
2. Les revenus touristiques.....	9
II. Tourisme et développement socio-territorial	10
III. Tourisme et environnement	12
1. Consommation d'eau et d'énergie, production et traitement des déchets solides et liquides.....	12
2. La pression foncière liée à l'activité touristique.....	14
3. L'état de la biodiversité	15
IV. Tourisme et gouvernance	16
V. Proposition de mesures politiques	18
1. Mesures politiques dans le secteur économique	18
2. Mesures politiques dans le secteur socio-territorial.....	19
3. Mesures politiques dans le secteur environnemental	19
Conclusion	21
Bibliographie	24
Table des illustrations	25
Annexes	26

Introduction

L'étude de cas réalisée par Samir Grimes sur la destination de Tipasa (Algérie), s'inscrit dans le projet du Plan Bleu « Profils de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes ». A partir d'une méthodologie expérimentale, il s'agit de mesurer et d'évaluer les impacts de l'activité du tourisme, en l'intégrant dans les impératifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), c'est-à-dire en prenant en compte les paramètres tant environnementaux que sociaux et économiques des destinations étudiées. Ainsi, sur la base de l'approche DPSIR (Drivers/Forces motrices – Pressures/Pressions – State/Etat – Impacts – Responses/Réponses), un « Profil de durabilité » a été élaboré dans onze destinations touristiques¹ réparties dans huit pays méditerranéens.

Dans un premier temps la durabilité de la destination a été étudiée en utilisant des indicateurs de performances économiques (par exemple le taux d'occupation des structures d'hébergement), des indicateurs territoriaux, démographiques et sociologiques (par exemple l'effet de saisonnalité sur l'emploi, le niveau de revenu des populations locales, la qualité des infrastructures et des services essentiels) et des indicateurs environnementaux (par exemple la dégradation du paysage liée au phénomène d'artificialisation du littoral). Dans un second temps, une réflexion a été conduite sur les mesures politiques susceptibles d'améliorer la durabilité de la destination. Cette approche systémique et territoriale a permis d'aborder la destination, unité de base du développement touristique, et de prendre en compte plusieurs échelles (locale, nationale et régionale) et les acteurs multiples intervenant sur le territoire, tout en mettant en relation le système touristique méditerranéen avec les autres secteurs prioritaires de la SMDD : eau, transports, déchets, énergie, etc.

- Pour sélectionner les destinations étudiées, le Plan Bleu a fixé comme exigence méthodologique que chaque destination corresponde à une unité administrative côtière de la Méditerranée, ayant une activité touristique internationale et/ou nationale significative, abritant une population permanente mais ne devant pas être une grande ville. A partir des variables renseignées avec les données fournies par les experts auteurs des études de cas, le Plan Bleu a proposé une typologie des destinations (Le quatrième type, les destinations en renaissance (Rovinj), représente les destinations dont la clientèle est majoritairement internationale, dont l'influence des tours opérateurs (TO) est mineure et dont l'offre d'hébergement est basée sur d'autres structures que l'hôtellerie.

Figure 1) :

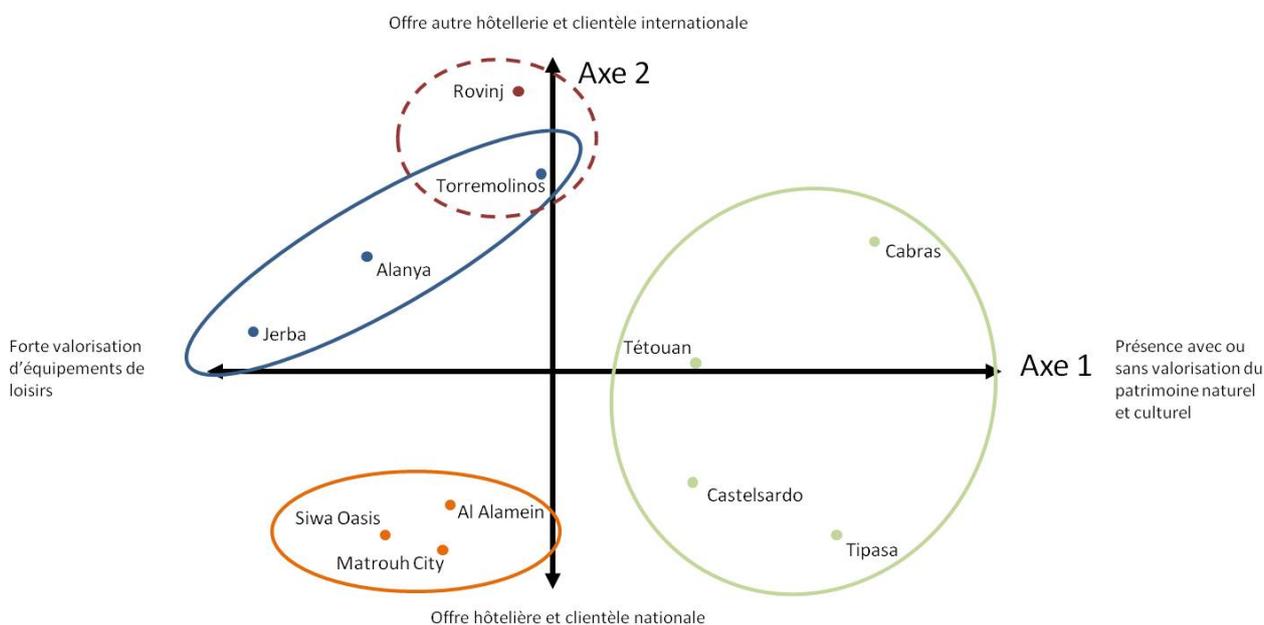
- Le premier type, les destinations internationales à fort équipement touristique (Torremolinos, Alanya et Jerba), est caractérisé par une offre d'hébergement hôtelier, notamment des hôtels 4 et 5 étoiles, une forte offre de loisirs (centres de thalassothérapie, marina, golf, casino, etc.) et une dépendance vis-à-vis des tours opérateurs. Avec la mer, la plage et les activités balnéaires comme principale attraction, ces destinations de tourisme de masse sont désignées par l'expression « 3 S » (*Sea, Sand and Sun*).
- Le second type, les destinations nationales à fort équipement touristique (Al Alamein, Siwa Oasis et Marsa Matrouh), est marqué par une offre d'hébergement essentiellement hôtelière (4 et 5 étoiles) complétée par des équipements de haut standing (centres de thalassothérapie, marina, golf, casino, etc.) et par une offre importante de sites culturels, par exemple les sites historiques. C'est l'origine des touristes qui distingue ce type du précédent : demande interne *versus* touristes étrangers.
- Le troisième type, les destinations nationales de caractère (Cabras, Castelsardo, le littoral de Tétouan et Tipasa), est constitué des destinations dont la clientèle nationale réside principalement dans des structures d'hébergement autre que l'hôtellerie (hébergement résidentiel, ferme auberge, camping, etc.). Les autres caractéristiques de ces destinations sont l'importance des patrimoines culturels et

¹ Torremolinos (Espagne), Castelsardo et Cabras (Sardaigne, Italie), Rovinj (Croatie), Alanya (Turquie), Al Alamein, Marsa Matrouh et l'oasis de Siwa (Egypte), Jerba (Tunisie), Tipasa (Algérie), le littoral de Tétouan (Maroc).

naturels (marchés vendant des produits locaux, parcs naturels, etc.) comme facteurs attractifs des touristes.

- Le quatrième type, les destinations en renaissance (Rovinj), représente les destinations dont la clientèle est majoritairement internationale, dont l'influence des tours opérateurs (TO) est mineure et dont l'offre d'hébergement est basée sur d'autres structures que l'hôtellerie.

Figure 1 : Représentation graphique des types de destinations touristiques étudiées



Légende

- Destinations déterminées par un tourisme international de masse dont l'importance des charters, les équipements touristiques et l'hôtellerie sont des traits caractéristiques.
- Destinations dont la clientèle est majoritairement nationale, mais dont les structures et les équipements touristiques sont équivalents à ceux des destinations internationales.
- Destinations à clientèle majoritairement nationale. L'offre en hébergement est essentiellement autre que l'hôtellerie classique. Le capital culturel et naturel y est valorisé ou valorisable pour conférer une attractivité touristique. Nous pouvons noter toutefois un phénomène de forte pression en termes d'urbanisation du littoral lié à la construction notamment des résidences (Tétouan et Tipasa).
- Destinations internationales marquées par une offre d'hébergement autre que l'hôtellerie. C'est dû au phénomène de conservation dans le cas de Rovinj et au glissement résidentiel dans le cas de Torremolinos.

Source : Analyse en composante principale réalisée par Loïc Bourse à partir des données produites par les experts et traitées par Ioannis Spilanis, 2011.

Guide de lecture (voir aussi la Figure 15 en annexe) :

Les axes 1 et 2 expliquent 64% de la variance des informations.

L'axe 1 explique à lui seul 39% des informations :

- il représente dans sa partie de droite, une consommation touristique composée d'une clientèle nationale séjournant dans des hébergements autre que l'hôtellerie (logements résidentiels ou camping), orientant leurs pratiques vers des produits culturels (marchés de produits locaux, échanges de pratiques) et/ou naturels (parcs naturels, espaces préservés, aires marines protégées) ;
- il représente dans sa partie de gauche, le caractère international de la consommation touristique marquée par un fort usage des charters (influence des TO), un équipement touristique important, ainsi que par une forte densité des structures hôtelières dans l'aire administrative.

L'axe 2 explique 25% des informations :

- il représente dans sa partie haute, une consommation touristique caractérisée par une clientèle internationale et une forme d'hébergement autre que l'hôtellerie ;
- il représente dans sa partie basse, une consommation touristique de structures hôtelière fortement équipées, avec des sites historiques et surtout une clientèle majoritairement nationale.

En ce qui concerne la destination de Tipasa, elle s'inscrit dans le type « Destinations à clientèle majoritairement nationale », destinations marquées par une offre d'hébergement autre que l'hôtellerie, un fort patrimoine culturel et naturel et une demande principalement nationale. Etant donné le manque d'informations portant sur une dimension longitudinale de la consommation touristique en termes de nuitées, nous n'avons pas pu replacer la destination de Tipasa dans le modèle de cycle de vie de Butler (BUTLER 1980). Toutefois, avec les données qualitatives fournies par Grimes, il est possible de situer Tipasa dans une phase de développement, tout comme les destinations du même type, c'est-à-dire le Littoral

de Tétouan (Maroc), Cabras et Castelsardo (Italie). La wilaya de Tipasa ne constitue donc pas une destination touristique par excellence à l'opposé d'Alger, d'Oran, de Sétif ou de certaines wilayas du Sud. Mais elle devient un territoire très prisé par les investisseurs étrangers venant du Golfe Persique pour le développement du tourisme international, bien qu'actuellement, l'essentiel des infrastructures hôtelières à Tipasa est la propriété de l'Etat.

En effet, bien que Tipasa soit une destination qui a été mise en exercice dès les années 1960 et qu'elle constitue une des principales destinations touristiques du Nord de l'Algérie, Tipasa est restée une destination touristique en phase de décollage. Historiquement, les infrastructures touristiques ont évolué sur deux périodes. La première entre 1962 et 1999, avec une gestion administrative centralisée au niveau de l'Etat. Elle a été suivie d'une phase de transition marquée par deux phénomènes : d'un côté, le désengagement progressif de l'Etat en tant que principal investisseur et de l'autre, des réformes institutionnelles et économiques visant à mieux intégrer l'investissement privé. Actuellement, les pouvoirs publics algériens souhaitent développer l'activité touristique sur ce territoire (Tipasa dispose de 16 Zones d'Expansion Touristiques délimitées sur le littoral) en orientant la destination vers un produit de consommation touristique du type « nature » (plages de sables et criques rocheuses, forêts littorales, montagnes et collines etc.) et du type « culturel » (villages pittoresques, ruines romaines, un mausolée royal, autres richesses culturelles et naturelles).

A partir de ces constats et en vue de mettre en exergue le profil de durabilité de la destination de Jerba, la synthèse de l'étude de cas sera organisée en quatre chapitres – correspondant aux quatre grandes variables identifiées par la SMDD (PLAN BLEU 2009) – à travers lesquels nous développerons différents indicateurs (SPILANIS & VAYANNI 2011), à savoir notamment :

- le nombre de lits hôteliers, le nombre et la taille des structures d'hébergement, le taux d'occupation, l'effet de saisonnalité et le revenu par lit pour la variable économique ;
- l'évolution démographique de la population, la représentation totale du tourisme dans l'emploi local et en fonction du genre, le type de contrat de travail et les chiffres du chômage pour la variable socio-territoriale ;
- la consommation en ressources naturelles et énergétiques, la production et le traitement des déchets solides et liquides, la pression foncière et la biodiversité pour la variable environnementale ;
- la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance défini à l'échelle internationale, l'exercice d'une gouvernance locale et les catégories d'acteurs impliqués pour la variable gouvernance.

En conclusion, nous croiserons ces quatre variables pour en proposer une représentation graphique et pour évaluer l'état de durabilité de la destination, puis nous soumettrons les propositions de « mesures politiques » selon Grimes en ce qui concerne l'amélioration de la durabilité de la destination de Tipasa.

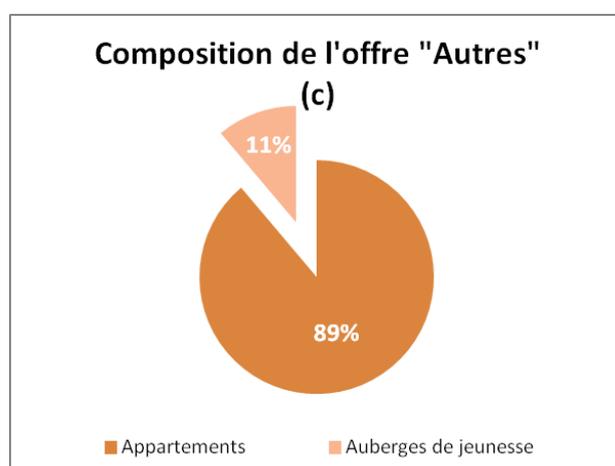
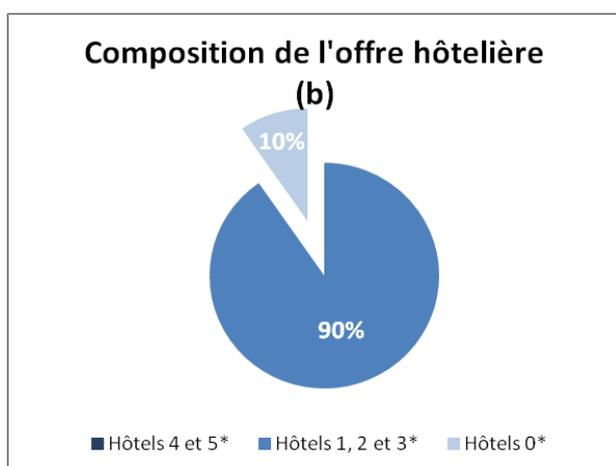
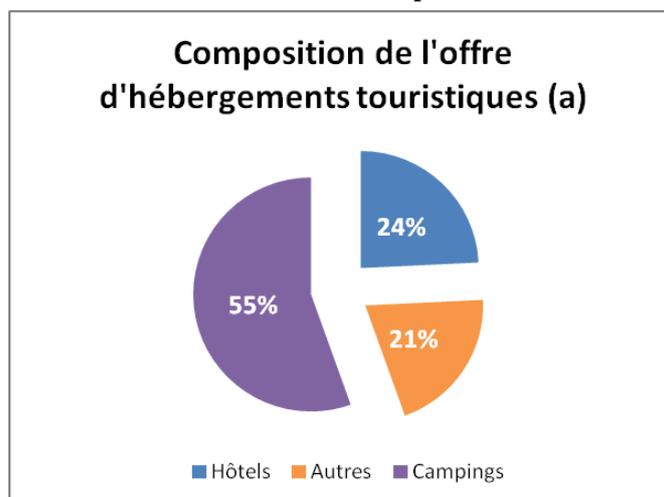
I. Tourisme et développement économique

Pour synthétiser les résultats et les impacts économiques de l'activité touristique dans la destination de Tipasa, nous reprendrons les données produites par Grimes en focalisant sur les évolutions du produit touristique et sur les revenus touristiques.

1. Les évolutions du produit et de la demande touristique

En ce qui concerne les évolutions du produit touristique, nous nous concentrerons dans un premier temps sur l'offre d'hébergement. On observe à partir de la Figure 2 (a) que l'offre d'hébergement se divise dans les proportions suivantes : la moitié pour le camping (55%), un quart pour l'hôtellerie et le quart restant pour l'offre « autres ». L'offre hôtelière est constituée à 90% d'hôtels d'entrée de gamme, c'est-à-dire 1, 2 et 3 étoiles et à 10% d'hôtels bas de gamme (sans étoile) (Figure 2 (b)). Pour ce qui est de l'offre « autres », 90% concernent une location d'hébergements résidentiels (appartements et villas) alors que seulement 10% concernent les auberges de jeunesse (Figure 2 (c)).

Figure 2 : Evolution de la composition de l'offre d'hébergements touristique de la destination de Tipasa sur la base du nombre de lits et de places

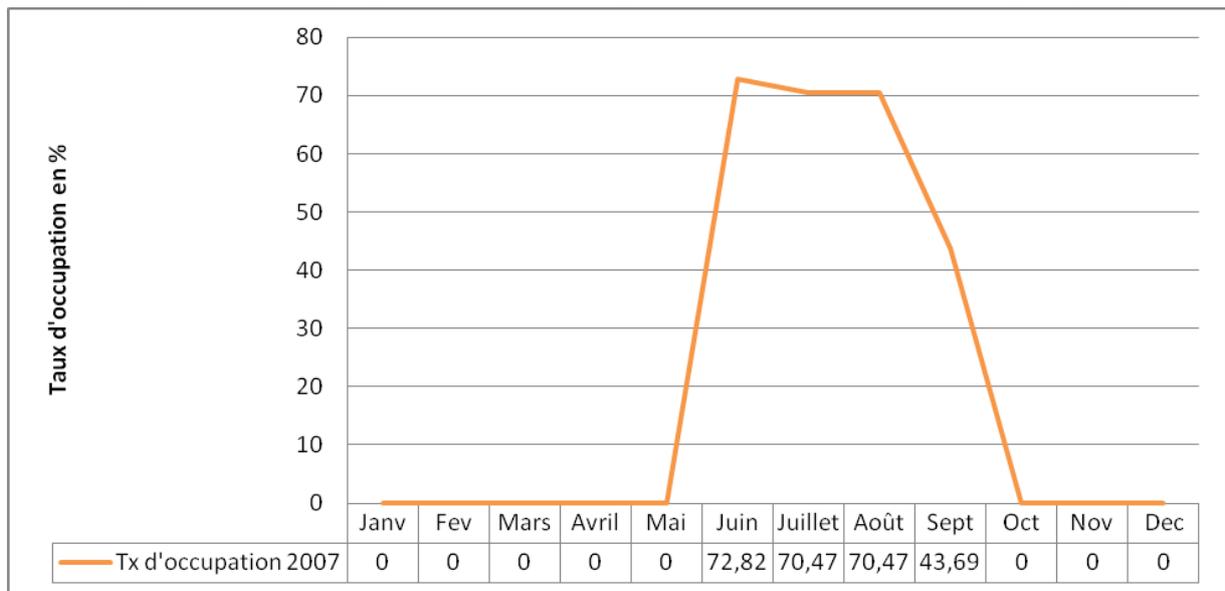


Source : Données fournies par Grimes, 2011.

Nous allons maintenant aborder la composante mécanique de la demande touristique à travers la question de la saisonnalité. Pour calculer le taux d'occupation à partir des données disponibles, nous sommes partis de deux résultats : l'activité touristique se concentre sur trois mois et demi en période estivale et le nombre de nuitées annuelles pour 2007. Sur cette base et suivant l'hypothèse que le taux d'occupation en basse saison est de 0% – c'est-à-dire pour les mois de janvier, février, mars, avril et mai puis pour les mois de novembre et décembre – nous avons pu obtenir un taux d'occupation à hauteur de 70% pour les mois de juin, juillet et août et de 43% pour le mois de septembre (Figure 3). Une saisonnalité et un fort taux d'occupation qui s'expliquent par différents facteurs :

- Pour ce qui est de la saisonnalité, les facteurs sont le type d'hébergement dominant de la destination (le camping), une clientèle largement nationale dont la consommation touristique a lieu en période estivale, le déficit en matière de marketing de la part des agences et des tours opérateurs et par conséquent une demande des touristes internationaux quasiment inexistante ;
- Pour ce qui est du taux d'occupation, les facteurs explicatifs sont la durée moyenne du séjour (5 jours) et la fidélisation de la clientèle comme par exemple dans l'établissement de La Corne d'Or qui arrive à étaler la durée moyenne du séjour à 12 jours et à maintenir un taux d'occupation constant d'une année à l'autre.

Figure 3 : Evolution quinquennale du taux d'occupation mensuel de la destination de Tipasa (2007)

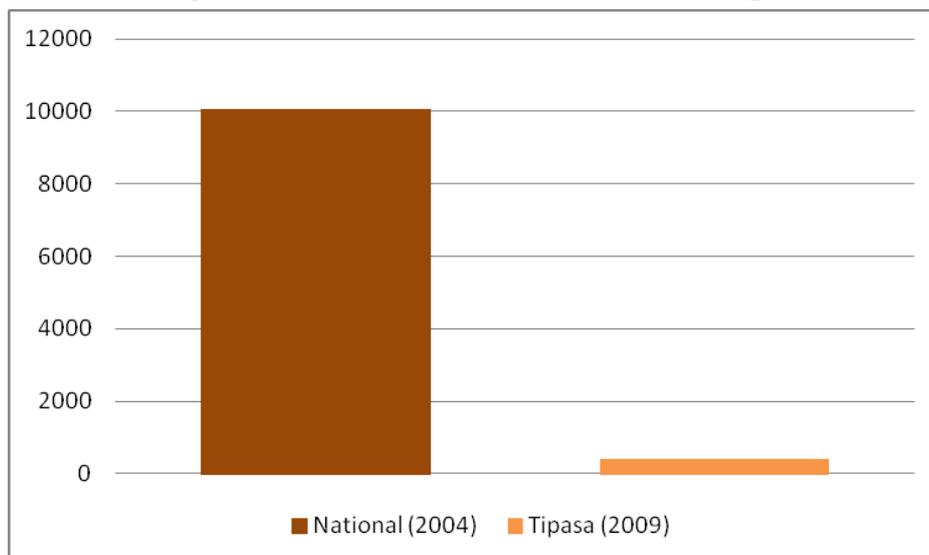


Source : Données fournies par Grimes, 2011.

2. Les revenus touristiques

En ce qui concerne le revenu lié à l'activité touristique, le PIB touristique est passé de 2 900 007 euros en 2005 à 4 508 907 euros en 2009, soit une progression de 55% en quatre ans, ce qui laisse entrevoir les marges de progression encore possibles. Toutefois, il faut nuancer ces bons résultats avec des données plus nuancées directement liées au produit touristique « Tipasa » en développement. Le revenu créé par lit est encore très faible par rapport à la moyenne nationale puisqu'il atteint 400 euros/lit à Tipasa contre 10 000 euros/lit pour la moyenne nationale (Figure 4). De plus, les dépenses journalières des touristes ne s'élèvent en moyenne qu'à un montant de 40 euros, ce qui est faible par rapport aux destinations internationales mais fort par rapport au niveau de revenu minimum des algériens (117 euros/mois). Il s'y ajoute également le fait que les activités économiques liées au tourisme en période estivale sont des activités informelles (transport, animations et loisirs, vente de produits agricoles au détail, alimentation, artisanat etc.) et par conséquent sont des activités qui échappent à la fiscalité locale et donc à la mesure économétrique.

Figure 4 : Evolution en € du revenu lié à l'activité touristique



Source : Données fournies par l'Office National des Statistiques et Grimes, 2011.

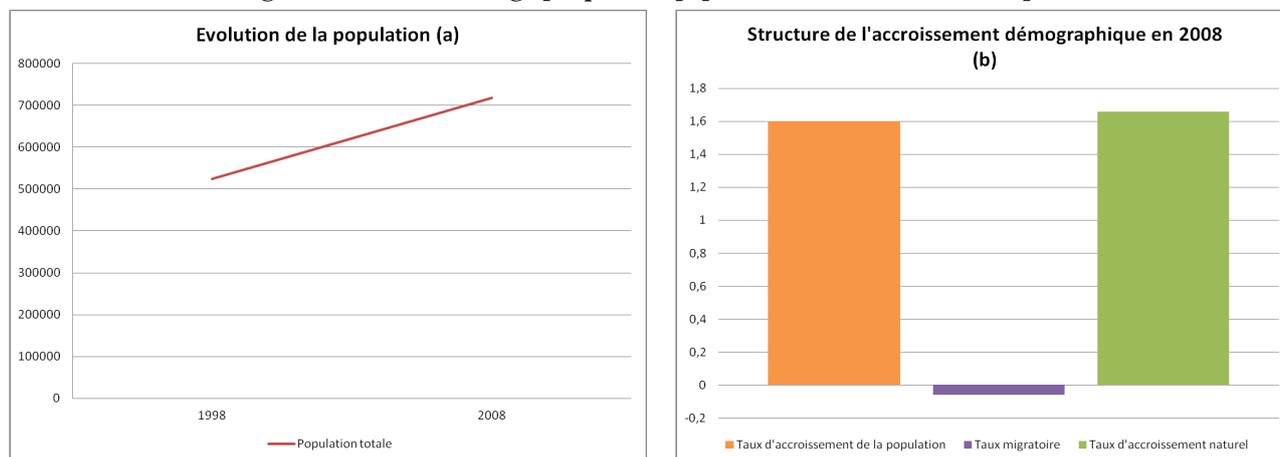
II. Tourisme et développement socio-territorial

La population urbaine de la wilaya de Tipasa a connu depuis une dizaine d'années une forte augmentation démographique induite principalement par trois phénomènes :

- les migrations des populations qui ont fui les villages isolés pour rejoindre les villes pour des considérations sécuritaires dans les années 1990 ;
- sa proximité géographique avec la métropole algéroise pour rejoindre les villes côtières ;
- un taux d'accroissement naturel fort et l'amélioration des soins médicaux.

Ainsi, l'accroissement de la population de la wilaya se caractérise par des mouvements migratoires vers les zones urbaines (la population urbaine de la wilaya est passée de 47% en 1987 à 56% en 1998) même si ces mouvements d'exode rural et métropolitain sont équilibrés par des mouvements d'émigrations d'une part (le taux migratoire pour 2008 est négatif puisqu'il est égal à -0,6%) et sur un accroissement naturel fort d'autre part (pour l'année 2008, le taux d'accroissement naturel était de 1,66%) (Figure 5 (b)). Peut-on alors parler d'une attractivité économique-sociale du territoire induite par le tourisme ?

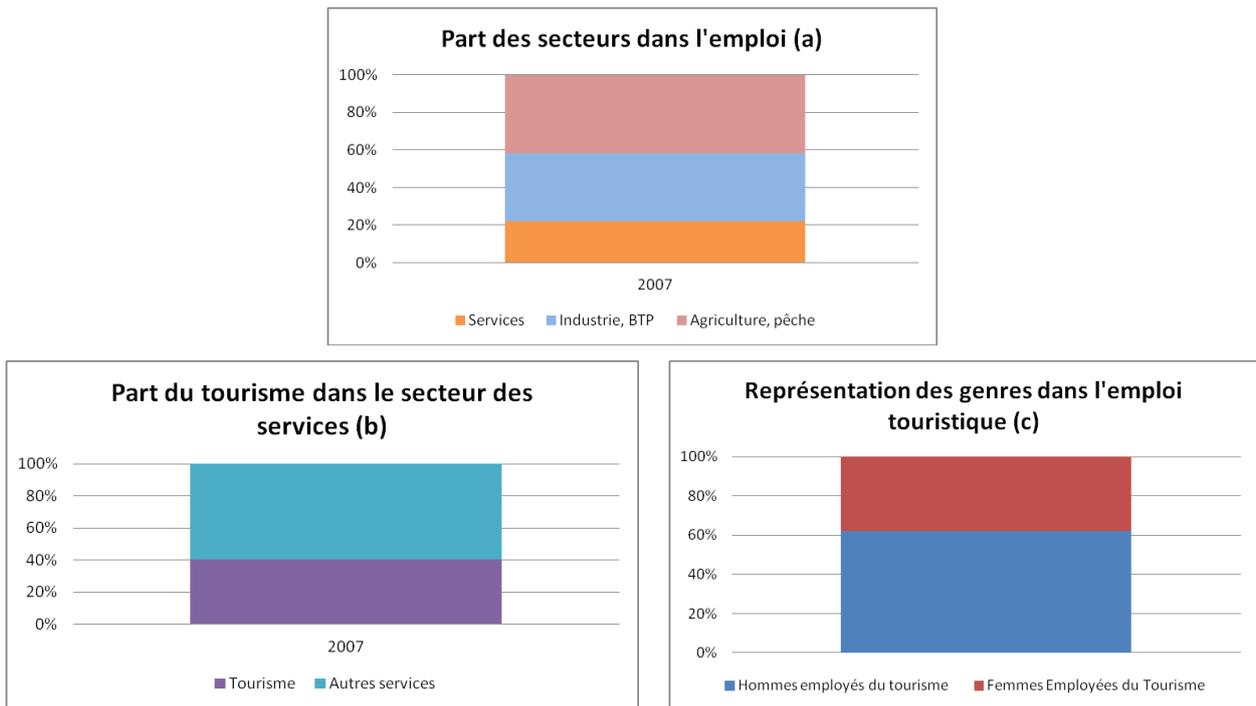
Figure 5 : Evolution démographique de la population de la destination de Tipasa



Source : Données fournies par RGPH 2008.

D'après les données fournies par Grimes, il nous semble que non. La première raison que nous évoquons est celle du dynamisme des secteurs primaires et secondaires en termes d'emplois. En effet, les secteurs économiques les plus dynamiques en termes d'emplois est l'agriculture et la pêche (41% de la population employée travaille dans ce secteur) et l'industrie/travaux publics (36%) alors que le secteur des services ne représente que 22% de la population employée (Figure 6 (a)). Par conséquent, nous pouvons émettre l'hypothèse que les populations qui migrent depuis la capitale algérienne vers la wilaya de Tipasa se déplacent essentiellement pour des raisons résidentielles et non pas pour des raisons d'emplois. Il est largement reconnu dans la littérature que la constitution de la main d'œuvre dans ces secteurs est basée sur des individus peu formés provenant des zones rurales environnantes. Ainsi, il est important de distinguer l'exode métropolitain qui est un exode résidentiel, d'un exode rural qui fixe les populations rurales par une employabilité dans les secteurs de la pêche, de l'industrie et du bâtiment. De plus, le tourisme n'emploie que 9% de la population employée de la wilaya, soit 40% de la main d'œuvre du secteur des services (Figure 6 (b)).

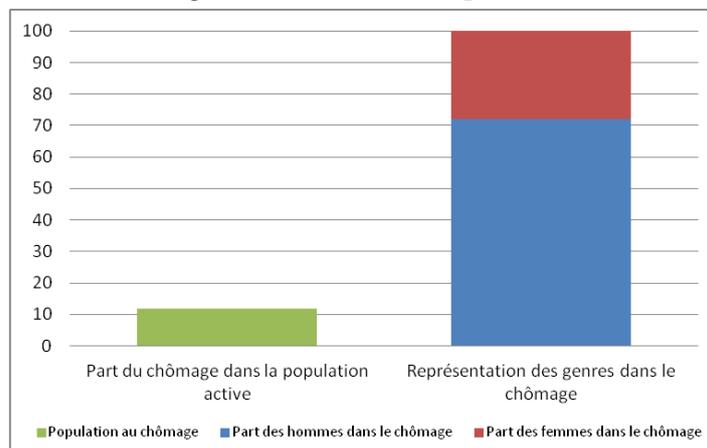
Figure 6 : Structure de l'emploi dans le secteur touristique



Source : Données fournies par Grimes, 2011.

Pour ce qui a trait à la représentation des genres dans l'emploi touristique, il est important de noter que l'emploi masculin est largement surreprésenté par rapport à l'emploi féminin puisque sur 100 individus employés dans le tourisme, 62 sont des hommes et 38 sont des femmes (Figure 6 (c)). Ces inégalités de genre dans l'emploi touristique sont également significatives par rapport à la situation de l'emploi en général dans la destination de Tipasa. En effet, l'emploi féminin est largement sous-estimé puisque peu de femmes sont officiellement à la recherche d'un emploi, ce qui explique la surreprésentation masculine dans les chiffres du chômage : d'après la Figure 7, sur 100 individus inscrits comme demandeurs d'emploi, 72 sont des hommes et 28 sont des femmes. Par conséquent, la situation de l'emploi est extrêmement sensible dans la destination de Tipasa car le chômage atteint un taux de 10% (Figure 7), que la population dépendante représente 39% de la population et qu'en contrepartie, peu d'emplois sont proposés (sur 15 714 individus en recherche d'emploi, seulement 4 200 emplois sont proposés, soit 26%) et les emplois proposés sont essentiellement des emplois temporaires (ces derniers représentent 91% des emplois proposés). Ceci étaye l'hypothèse formulée précédemment dans le sens où les raisons de l'accroissement de la population dans la wilaya de Tipasa ne reposent pas principalement sur une attractivité économique.

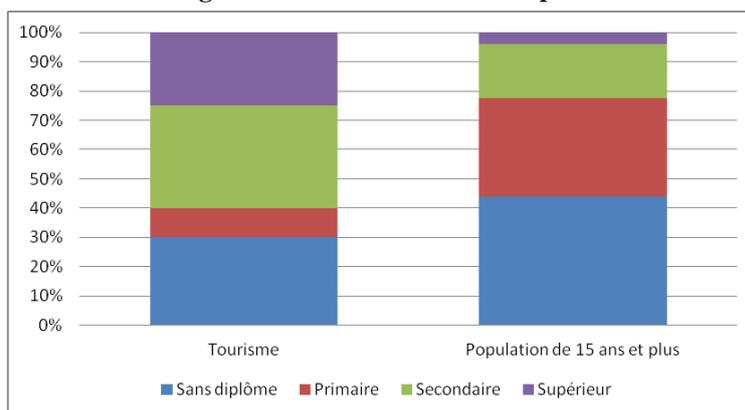
Figure 7 : Conditions de l'emploi en %



Source : Données fournies par Grimes et RGPH 2008.

Toutefois, même si l'effectif des individus employés dans le tourisme est faible par rapport à l'ensemble de la population employée, nous notons que le niveau de formation de la main d'œuvre touristique n'est pas en adéquation avec l'offre de la main d'œuvre qui reste majoritairement sous-qualifiée par rapport aux besoins de secteurs (Figure 8). Il serait alors possible que le tourisme attire une main d'œuvre qualifiée extérieure à la destination de Tipasa. Cependant, comme nous l'avons noté plus haut, cet argument reste hypothétique car de par les effectifs peu importants de la main d'œuvre touristiques, les habitants de la wilaya peuvent largement répondre quantitativement aux besoins du tourisme.

Figure 8 : Niveau d'instruction à Tipasa



Source : Données fournies par Grimes et RGPH 2008

III. Tourisme et environnement

A partir des différents indicateurs utilisés pour étudier les variables économique et socio-territoriale, il a pu être établi les constats suivants :

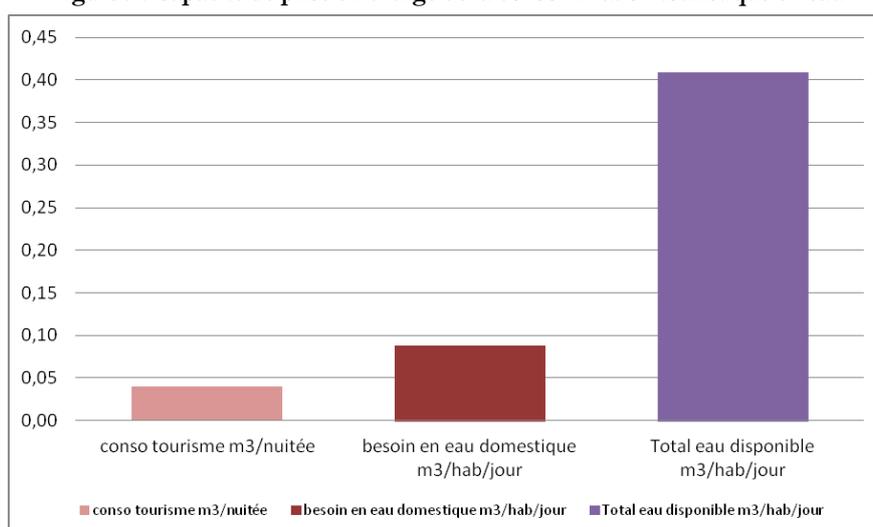
- une augmentation de la population des communes littorales qui est passée de 186 691 habitants en 1987 à 301 710 habitants en 2007, auquel s'ajoute un allongement de l'espérance de vie (73 ans en moyenne) ;
- une pression foncière élevée induite par la croissance du résidentiel ;

Ces différents constats vont permettre d'interroger les conséquences de l'activité touristique sur l'environnement à travers trois composantes : la consommation des ressources en eau et en énergie, ainsi que la production et le traitement des déchets solides et liquides ; la consommation de l'activité touristique en espace foncier ; l'état de la biodiversité de la destination.

1. Consommation d'eau et d'énergie, production et traitement des déchets solides et liquides

La question de l'alimentation en eau à Tipasa ne semble, à priori, ne pas poser de problème majeur. Selon les estimations faites par Grimes, la consommation en eau du tourisme serait de 40 litres par nuitée. Résultat extrêmement bas puisqu'il est équivalent à la consommation en eau des populations vivant dans les zones d'habitat précaire des grandes métropoles au Sud de la Méditerranée. Toutefois, à partir de ces estimations cumulées à la consommation journalière de la population de la wilaya (90 litres/habitant/jour), nous arrivons à une consommation totale en eau de 130 litres par habitant par jour. En comparaison à la disponibilité en eau du territoire (400 litres/habitant/jour), le prélèvement sur la ressource reste soutenable actuellement (Figure 9). Des résultats plutôt encourageant rendu possible par des investissements lourds des pouvoirs publics dans les infrastructures (barrage et stations de dessalement). Cependant, il reste des améliorations à réaliser en termes d'accessibilité des populations à l'eau potable car si 87% de la population de la wilaya est desservie en eau potable, seulement 65% de la population a accès à ce service directement à leur domicile via le réseau. Le reste de la population s'alimente soit par des puits (12%), à la citerne (4%) ou à la source (6%).

Figure 9 : Capacité de prise en charge de la consommation touristique en eau



Source : Données fournies par Grimes et du PAC, 2011.

Pour ce qui a trait à la consommation en électricité, aucune données probantes ne sont à notre disposition. Cependant, il est à noter l'augmentation du montant de la consommation en gaz (la note réglée par l'établissement de « La Corne d'Or » est passée de 123 milles Dinars Algériens à 255 milles). Malgré ces maigres résultats, du fait que l'Algérie soit un pays producteur de pétrole et de gaz, la source d'approvisionnement en énergie n'est pas problématique si l'on fait abstraction du problème de la réalisation des infrastructures telles que la construction de centrales thermiques pour assurer la quantité d'énergie électrique suffisante.

Concernant la production des déchets solides du tourisme, elle représenterait une moyenne de 0,68 kilogramme/touriste/jour. Les estimations de cette production, qui semblent selon Grimes être largement sous-estimées, ne prennent pas en compte les déchets produits par les consommateurs des espaces de plages et des zones de plaisance. Une consommation qui représenterait au moins 40 tonnes/jour, ce qui ferait une production de déchets solides du tourisme total d'environ 80 tonnes par jour. Du point de vue du traitement des déchets solides, celui-ci est géré par les services municipaux qui s'occupent du ramassage des ordures et de leur conduite dans le centre d'enfouissement intercommunal de Sidi Rached.

Quant à la production des eaux usées du tourisme, il suit proportionnellement la consommation en eau puisqu'il représente environ 77 m³ par jour. Un volume peu important mais tout de même générateur de nuisances environnementales car les eaux usées produites par les installations touristiques se déversent toutes directement dans la mer. En effet, les usées sont raccordées au même réseau que les eaux pluviales et une seule station d'épuration dont la capacité est de 30 000 habitants est en activité dans la wilaya de Tipasa (soit 10 fois moins que la population vivant sur le territoire). De plus, il n'a été relevé aucune initiative des hôteliers et autres en matière de réalisation de fosses septique ou de puisards.

Tableau 1 : Consommation en ressources naturelles et production de déchets dans la destination de Tipasa

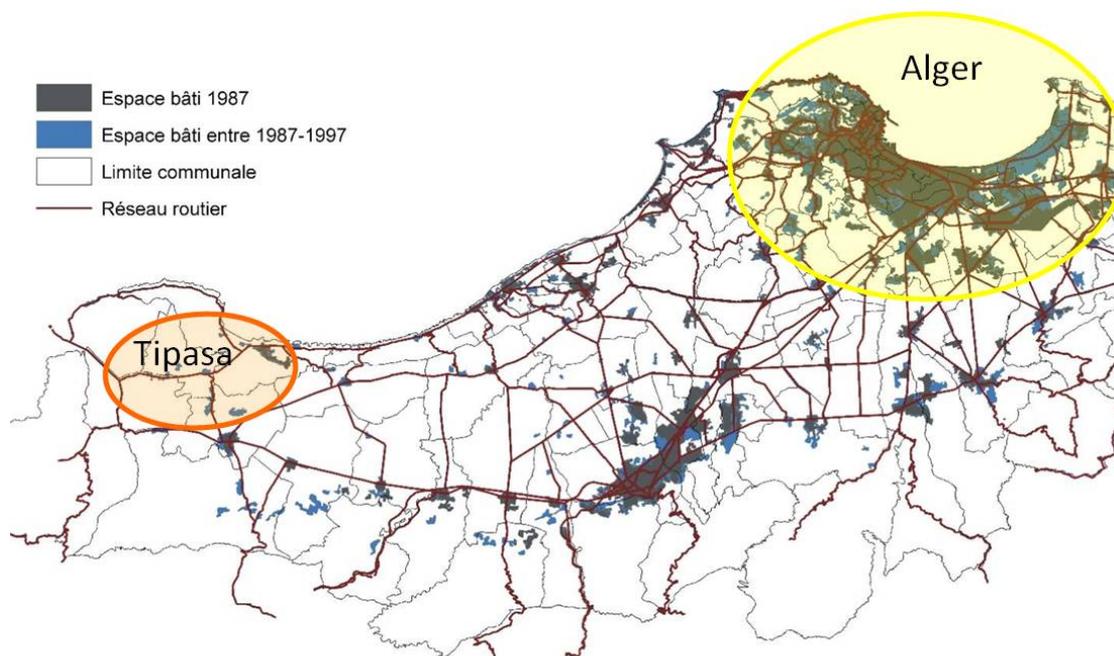
	Unité	Valeur
Consommation en eau	m ³ /nuitées	0,04
Production des déchets	kg/touriste/jour	0,68
Production d'eaux usées	m ³ /jour	77

Source : Données fournies par Grimes, 2011.

2. La pression foncière liée à l'activité touristique

L'artificialisation des sols constitue certainement la manifestation la plus apparente et la plus directe de la littoralisation du développement (Figure 10). Cet état est matérialisé tant par la longueur du littoral (linéaire) artificialisé que par la surface du domaine littoral qui a été urbanisée pour la construction de logements ou le développement des infrastructures littorales (routes, ports, stations de dessalement, structures et établissement touristiques, etc.). La tendance actuelle est au maintien d'une utilisation irrationnelle de la ressource spatiale, portant en particulier sur : (i) l'extraction abusive du sable de plage ; (ii) l'exploitation continue et intensive du sable d'oueds ; (iii) le développement des ouvrages de protection en mer ; (iv) les constructions dans la zone littorale à la limite de la bande d'équilibre sédimentaire. Cette tendance hypothéquerait toutes les chances de préserver les cordons dunaires encore disponibles dans la wilaya de Tipasa (Zeralda Ouest, Chenoua, Larhat,...). Si ce rythme est maintenu, on assistera, à l'horizon 2025, à la disparition des derniers cordons dunaires de la zone.

Figure 10 : Processus d'artificialisation du littoral des wilayas d'Alger et de Tipasa entre 1987 et 1997

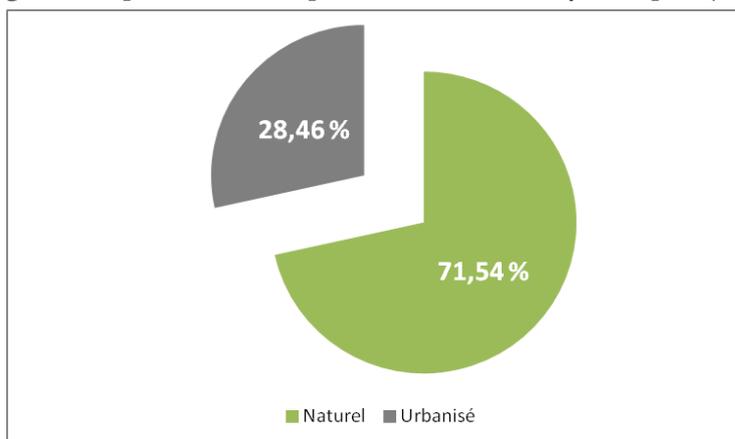


Source : Carte de la dynamique urbaine entre 1987 et 1997 traitée à partir des images satellitaires Landsat, réalisée dans le cadre de l'étude du PAC (Echelle originale : 1:500.000)

De plus, si on s'attache à la répartition de l'occupation du sol dans la wilaya de Tipasa (Figure 11), nous constatons que la surface urbanisée ne représente encore que 28% de la surface totale de l'aire administrative contre 72% d'espaces « naturels » comprenant des espaces forestiers et agricoles. Toutefois, il est important de souligner deux phénomènes :

- La tendance à une plus grande concentration des populations dans les grands centres urbains de la wilaya où il est constaté la formation accentuée d'habitat précaire autour des agglomérations proches d'Alger : Bou Ismail, Douaouda et surtout Fouka.
- La vitesse à laquelle cet environnement est contraint à des pressions anthropiques qui dégradent à la fois les espaces forestiers (la superficie des habitats forestiers a régressé en surface passant de 6 110 ha en 1980 à 5 441 ha en 2001 et en densité par la progression des surfaces de formations claires) et qui réduisent les espaces agricoles (la surexploitation des ressources en eau et la pollution urbaine induite par l'évacuation des eaux usées non traitées etc. a provoqué un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de la wilaya, avec une urbanisation qui se développe plus rapidement à l'Est).

Figure 11 : Répartition de l'occupation du sol dans la wilaya de Tipasa (2007)



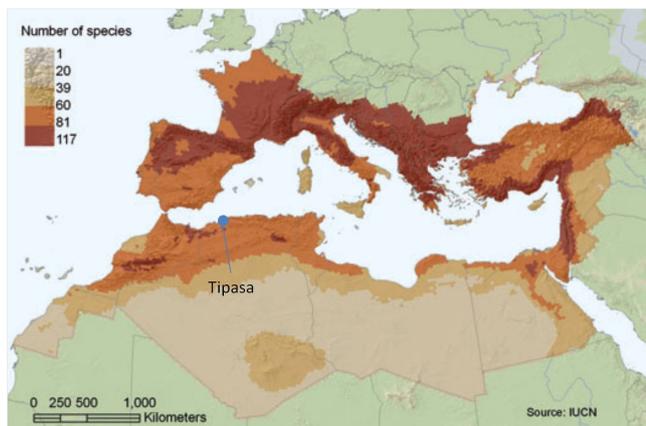
Source : Données fournies par Grimes, 2011.

Cette dynamique régressive n'est pas le fait des activités liées au tourisme mais plutôt à des problèmes d'aménagements. Cependant, le développement planifié du tourisme dans la zone du Chenoua serait à même d'accélérer les processus de dégradation, si ce processus n'est pas accompagné des mesures d'accompagnements nécessaires en matière de maîtrise des flux, en particulier estivaux. En effet, les Zones d'Expansion Touristiques (ZET) sont également consommatrices du foncier littoral car elles sont localisées près de la mer ; la majorité des ZET intègrent un segment du domaine public maritime ou du domaine littoral. La seule alternative qui pourrait enrayer cette dynamique régressive est de soustraire ce site à la gestion actuelle, complètement inefficace, en lui conférant un statut d'aire protégée et d'engager un ensemble d'actions de restauration et de conservation des milieux. Cette option favoriserait, également le développement de formes de tourisms équilibrés.

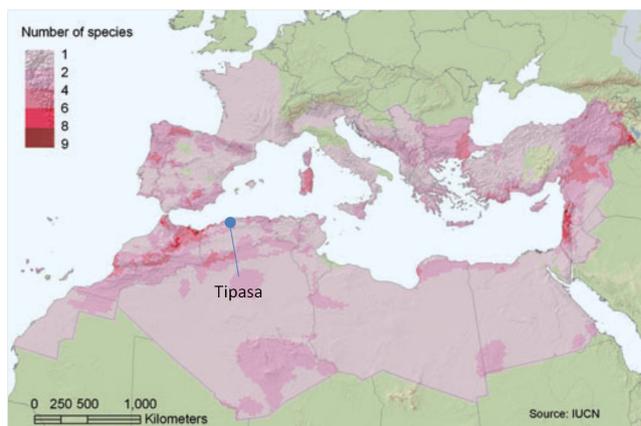
3. L'état de la biodiversité

L'inventaire réalisé par différents projets menés dans la zone d'étude montre que celle-ci abrite une faune et une flore tant terrestre que marine extrêmement riche (Figure 12 (a) et (c)) qui bénéficie d'une protection au niveau régional (Méditerranée) et/ou international. Cet inventaire révèle que 97 espèces sont protégées par la réglementation nationale, dont 80 espèces ont des problèmes de répartition dans différentes aires sans être nécessairement en situation d'extinction ni dans la zone du projet ni au niveau national. Toutefois, les 13 espèces retrouvées dans la zone d'étude et qui figurent sur la liste de l'UICN connaissent des perturbations parfois importantes soit dans leur densité, soit dans leur aire géographique de distribution au niveau national (Figure 12 (b) et (d)). L'impact de l'activité touristique et la sur-fréquentation estivale des plages et du littoral en général se font ressentir par la destruction des cordons dunaires (stationnement des véhicules sur le haut des plages et piétinement des plaisanciers) et l'amplification de l'érosion côtière. Les simulations et projections réalisées pour cette zone montrent que ce phénomène aura tendance à se maintenir et à s'aggraver si des mesures très strictes ne sont pas prises à court et à moyen terme, notamment en ce qui concerne l'extraction abusive et illégale du sable des plages et des lits d'oueds côtiers ainsi que certains la réalisation d'aménagements irrfléchis dans le domaine littoral.

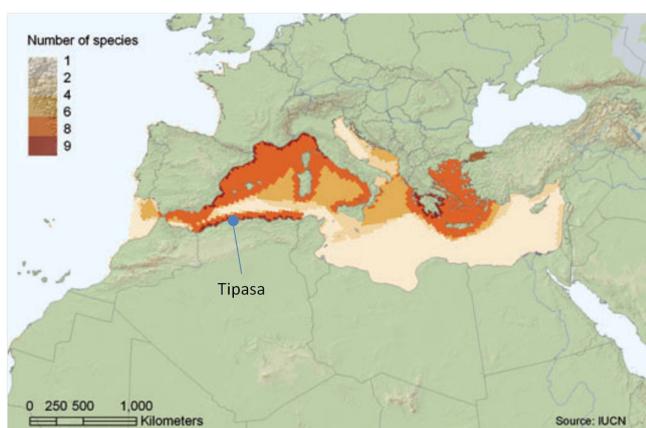
Figure 12 : Représentation géographique de la destination de Tipasa par rapport à la localisation de la biodiversité en Méditerranée définie par l'IUCN (CUTTELOD et al. 2008)



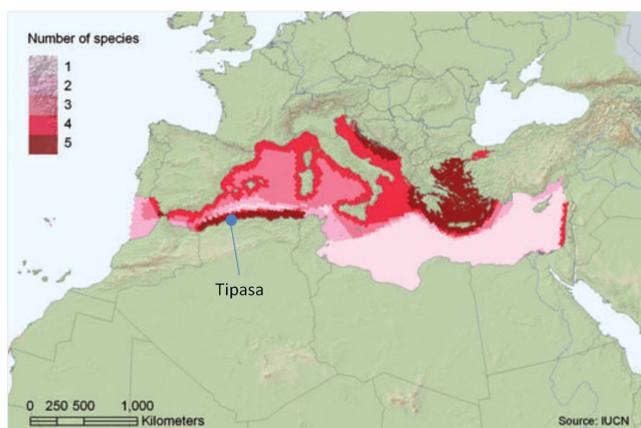
a. La richesse en espèces d'amphibiens terrestres, mammifères, reptiles et libellules dans le bassin méditerranéen.



b. La richesse en espèces menacées d'amphibiens terrestres, mammifères, reptiles et libellules dans le bassin méditerranéen.



c. La richesse en espèces de mammifères marins en Méditerranée.



d. La richesse en espèces menacées de mammifères marins en Méditerranée.

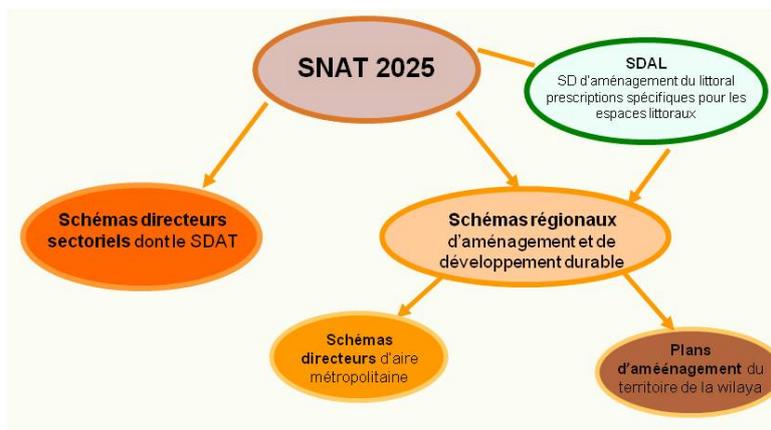
Source : CUTTELOD, A. et al., 2008. The Mediterranean : a Biodiversity Hotspot under Threat. The IUCN Red List of Threatened Species.

IV. Tourisme et gouvernance

L'exercice de la gouvernance en matière de tourisme à Tipasa se rapporte à deux champs d'intervention : l'aménagement du territoire et la protection du patrimoine naturel. Il réunit essentiellement des acteurs publics nationaux mais il se joue tout de même sur trois échelles territoriales : l'international, le national et le local.

En ce qui concerne l'exercice de la gouvernance en matière d'aménagement du territoire, nous retrouvons les trois échelles territoriales avec les institutions internationales qui jouent un rôle d'ordonnateur, les pouvoirs publics nationaux et ses services déconcentrés en tant que planificateur et les offices locaux du tourisme en tant qu'exécutant. Ce sont les pouvoirs publics algériens à l'échelle nationale qui définissent, en parallèle du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), le Schéma d'Aménagement Touristique (SDAT) qui constitue le cadre national pour l'organisation et le développement touristique. Ainsi, sous l'influence des institutions internationales qui contraignent l'Etat Algérien à intégrer les impératifs du développement durable dans leur politique nationale, les pouvoirs publics ont constitué un cadre juridique et réglementaire permettant notamment d'agir sur les règles de construction et d'aménagement des établissements hôteliers ; les conditions et modalités de cession ou de concession des terrains situés dans les Zones d'Expansion et les Sites Touristiques (ZET) ; conditions et modalités d'octroi de la concession d'utilisation et d'exploitation des eaux thermales.

Figure 13 : Schéma illustrant l'articulation des schémas sectoriels dont le SDAT avec les autres instruments d'aménagement du territoire



Source : Grimes, 2011

Selon le SDAT, la compétitivité et l'excellence d'un territoire sont qualifiés par les éléments constitutifs aux « pôles » d'attractivité touristique. Ces pôles se caractérisent par une combinaison d'attributs reposant sur les produits et les activités touristiques liés à un projet touristique propre à un espace géographique donné. Le pôle touristique répond à la demande d'un marché et doit avoir une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale. Il est également multidimensionnel puisque les ZEST, les sources thermales et l'artisanat peuvent, par exemple, en faire partie. Les pôles sont appelés à devenir de véritables « Vitrines Symboles » de l'émergence d'une destination touristique durable dont les leitmotivs sont la compétitivité, l'innovation, l'originalité et la qualité. Deux catégories de pôles sont identifiées en Algérie. D'une part, les pôles d'excellence qui constituent une vitrine touristique de l'Algérie. D'autre part, les pôles complémentaires qui viennent en soutien aux pôles d'excellence.

Dans l'exécution de cette planification territoriale et économique du tourisme, l'exercice d'une gouvernance à l'échelle nationale est articulé avec l'exercice d'une gouvernance locale notamment à travers deux espaces de prise de décision : l'office local du tourisme (OLT) et le Conseil de développement touristique de wilaya. L'OLT joue plus un rôle de centralisation des informations alors que le Conseil de développement touristique de wilaya joue un rôle politique à proprement parler. En effet, le Conseil tend à la décision :

- de par son organisation car il réunit des acteurs relevant des pouvoirs publics (services techniques, services consulaires et élus), relevant de la sphère marchande (voyagistes, hôteliers et restaurateurs) et relevant de la sphère associative (Associations de protection des sites) ;
- de par ses missions du Conseil de développement Touristique de wilaya sont d'assurer : (i) la mise à niveau au plan de l'information ; (ii) l'acceptation la plus large possible des projets de développement touristique ; (iii) la promotion touristique de la wilaya ; (iv) la coordination des actions des différents acteurs (mission d'ensembliser et d'articulation) ; (v) la gestion des intérêts concurrents en les intégrant dans une démarche collective (utilisation foncière, ressource en eau, passage sur des espaces privés, gestion de projets concurrents...).

En ce qui concerne l'exercice de la gouvernance en matière de protection du patrimoine naturel, il implique essentiellement des acteurs internationaux et nationaux. En effet, pour tenter de conserver un état de naturalité des sites touristiques dans la wilaya de Tipasa, le Commissariat National du Littoral (instance décisionnelle déconcentrée de l'Etat Algérien) en collaboration avec le Conservatoire Français du Littoral (établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'environnement Français). Les actions menées dans le cadre de cette collaboration touchent au renforcement des capacités des gestionnaires des espaces naturels, l'organisation de sites pilotes à Kouali-Tipasa-Chenoua à travers la mise en place d'un comité de pilotage, le suivi de la saison touristique, le bornage du littoral. Elles entrent également en interaction avec le Plan d'Aménagement Côtier (PAC) et du Schéma Directeur d'Aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger.

V. Proposition de mesures politiques

Ainsi, à partir de ces deux constats portant sur l'état de durabilité de la destination de Tipasa, il est opportun de se focaliser sur les propositions de mesures politiques définies par Grimes. Pour structurer ces propositions, nous nous baserons sur un constat qui fait consensus dans le groupe des experts ayant travaillé dans ce projet : l'activité touristique doit être considérée comme un moyen pour développer un territoire mais ne doit pas être une fin en soi. Par conséquent, l'activité touristique doit être ancrée dans le territoire, ce qui permettrait d'agir sur le produit touristique en appuyant sur la qualité plutôt que la quantité grâce à la mobilisation de forces économiques et sociales du territoire. Ainsi, les propositions définies par Grimes en matière de développement territorial intégré et durable peuvent suivre le plan suivant : proposition de mesures politiques dans le secteur économique, dans le secteur socio-territoriales et de mesures politiques dans le secteur environnementale.

1. Mesures politiques dans le secteur économique

En matière de propositions relatives au secteur économique, Grimes soumet l'idée d'une redéfinition du produit Tipasa en tant que destination orientée vers un tourisme intégré local de qualité. A cette fin, il est suggéré dans un premier temps, de lever toutes les contraintes administratives et financières liées à l'exécution du projet des villages touristiques d'excellence (VET)² qui permettrait d'augmenter le nombre de lits de la destination ainsi que la qualité des structures d'hébergement. Dans un second temps, il est mis en avant la question du processus de labellisation des structures touristiques de la destination Tipasa à travers le Plan Qualité Tourisme (PQT). En effet, même s'il existe déjà plusieurs initiatives, comme par exemple dans les complexes de Matarès-Tipasa, les conditions de mise en place d'un Eco Label ne sont pas encore toutes réunies. Toutefois, dans le cadre du projet DESTINATIONS, une opération pilote d'Ecolabelisation a été menée avec le soutien du CAR PAP pour un établissement pilote dans la wilaya de Tipasa : « La Corne d'Or ». Ce type d'expérience doit être encouragé, soutenu et mené jusqu'à son terme car les retombées sur la durabilité de la structure d'hébergement et de la destination seront importantes à moyen et long termes. Ainsi, le PQT viserait à améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre touristique³, à offrir une nouvelle visibilité aux professionnels, à inciter les acteurs du tourisme à engager des démarches de qualité, à communiquer sur l'image de l'Algérie et sa promotion comme destination de qualité et à conquérir une place parmi les destinations touristiques mondiales. Dans un troisième temps, il est proposé d'insérer le produit touristique Tipasa dans une logique de développement local. La priorité sera accordée aux savoir-faire disparus et à ceux en voie de l'être ou qui sont menacés de l'être, en valorisant les produits issus d'activités devenues non rentables économiquement car exposées à une concurrence des produits et services de moindre qualité et bon marché. Parmi les activités artisanales prioritaires figurent la poterie, la réalisation de meuble en terre, les métiers du bois, de l'osier et du rotin, la cuisine traditionnelle ainsi que les savoirs immatériels. Ainsi, la valorisation du savoir-faire local permettrait : (i) de développer une activité touristique autour de l'agro biodiversité ; (ii) de préserver un espace naturel du « tout tourisme ». La stratégie de développement doit par conséquent considérer un développement intégré et qui doit profiter de la proximité des villes, « réservoirs » de touristes nationaux, notamment d'Alger et de l'Est de la wilaya de Tipasa, en plus de Blida et des autres villes.

Pour rendre opérationnelles ce projet, la question du financement est abordée selon deux angles. Le premier angle repose sur les caisses et les agences de financement ainsi que sur divers mécanismes financiers. Les PPDRI, l'ANSEJ, l'ANJEM et l'APSI peuvent ainsi constituer un appui pour le développement de micro entreprises, notamment artisanales et/ou familiales. Ces mécanismes de financement qui ont déjà produit des effets positifs sur d'autres segments économiques (pêche, agriculture, services) et dans d'autres types de territoires peuvent répondre aux attentes, notamment des jeunes, qui visent à développer le tourisme de

² Quatre VET sont situées à l'ouest de la wilaya de Tipasa (VET de Tipasa, VET de Colonel Abbas, VET de Bouharoun et VET de Oued Bellah CESAREE) et cinq autres à l'est à la limite de la wilaya d'Alger (VET de Zeralda - Ouest, VET de Sidi Fredj, VET de Sahel, VET de Forum El Djazair / Moretti 1 et VET EIIC / Moretti 2). Le VET Colonel Abbas est programmé pour une capacité totale de 1 240 lits et le VET de Zeralda - Ouest est prévu pour un total de 6 885 lits.

³ Dans le PQT il est prévu un Système Permanent d'Observation et d'Evaluation Touristique : le SPOET. Ce type de dispositif de veille permet l'observation des activités touristiques à travers un véritable centre de ressources touristiques et du marché touristique.

montagne dans la zone du Mont Chenoua : circuits, agences, services culturels, randonnées, activités de loisirs, transports, agriculture, transformation des produits agricoles et des produits de la mer. Ce type d'investissement doit également faire l'objet d'attentions particulières de la part des pouvoirs publics, en particulier des organes d'évaluation et de contrôle lors de la phase de l'étude de faisabilité technico-économique et de l'étude d'impact en cas d'aménagements d'espaces. Les PPDRI peuvent constituer à cet effet, le cadre idoine pour ce type d'investissements. De plus, le financement international, notamment pour les ONG porteuses de microprojets dans les activités artisanales liées au tourisme peut constituer un appoint. Pour ce faire, ces ONG doivent bénéficier de l'accompagnement nécessaire en matière de formation pour la gestion et le suivi de projets. Cette source de financement est en mesure de répondre à la demande des projets qui sont définis autour d'axes tels que la préservation des ressources naturelles et la valorisation des patrimoines de la région du Chenoua et de ses environs. Le second angle concerne le financement institué dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé. Ainsi, le PPP s'organiserait autour de la division suivante des rôles: le secteur privé a pour charge la valorisation et la commercialisation des biens et des services mis à disposition par l'Etat et les pouvoirs publics ont pour charge d'organiser un cadre et un contexte réglementaire, législatif, fiscal et social.

Pour valoriser et commercialiser ce nouveau produit, il serait pertinent de développer une commercialisation en ligne qui est quasi inexistante actuellement et d'introduire des systèmes de gestion électroniques qui doivent aller au-delà de la réservation. En effet, il doit concerner la gestion en ligne de voyages, la gestion de la réception hôtelière ainsi que la gestion de la restauration. De plus, il serait approprié de promouvoir une commercialisation via les agences de voyage et de tourisme de la wilaya de Tipasa. Ces structures seraient en mesure de « booster » la destination Tipasa, mais elles ne parviennent pas actuellement à intégrer le produit Tipasa dans un circuit complémentaire au tourisme dans le grand sud algérien. D'autres considérations qui ne dépendent pas directement des agences de voyages et de tourisme viennent compliquer les missions de celles-ci : manque de pénétration des nouvelles technologiques de communication dans l'activité touristique, modes de gestion non adaptés aux besoins nouveaux des touristes actuels (paiement par carte bancaire par exemple), déficit dans certains profils professionnels comme celui de guide.

2. Mesures politiques dans le secteur socio-territorial

Mais la promotion de ce nouveau produit touristique doit impérativement respecter un plan d'aménagement strict pour éviter de dégrader l'environnement de manière irréversible. Ainsi, Grimes recommande de redéployer les activités touristiques vers l'ouest de la wilaya de Tipasa, à travers le développement de nouveaux sites et espaces touristiques, afin de réduire la pression sur les sites déjà aménagés à l'est. Si de nombreux projets touristiques sont en cours, la valorisation des ZET ne doit en aucun cas se faire au détriment de la naturalité des sites, notamment les plus sensibles de la destination. Les études d'aménagement prévues à cet effet, doivent tenir compte de la capacité d'accueil des sites et des impacts potentiels sur l'environnement. Le rôle de la commission nationale mise en place pour le suivi des investissements touristiques a un rôle central à jouer dans le suivi de la pertinence des cahiers des charges prévus à l'effet des études d'aménagement des ZET. Il est utile de rappeler que l'encadrement de tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites écologiques sensibles doit se faire conformément à l'article 11 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

3. Mesures politiques dans le secteur environnemental

En termes de mesures politiques dans le secteur de l'environnement, Grimes établit des recommandations sectorielles. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, les enquêtes menées dans la destination Tipasa ont toutes révélés un manque évident de stratégie et de pratique d'économie d'énergie. C'est probablement au niveau de la sensibilisation que des efforts importants doivent être fournis aussi bien en direction des personnels de gestion que des agents d'exécution. Il s'y ajoute naturellement l'organisation d'une campagne de sensibilisation à mener auprès des clients de ces établissements. En outre, aucune initiative n'a été entreprise dans les établissements touristiques de la wilaya de Tipasa pour tester la pertinence des énergies renouvelables : aucune structure touristique n'a entrepris des actions dans ce sens. Il existe donc d'immenses marges de manœuvre qui dans ce domaine. Ainsi, il pourrait être retenu comme objectifs de développer une

stratégie pour réaliser une réduction de la consommation, de développer un programme visant la maîtrise durable de l'énergie et de développer des mécanismes encourageant l'utilisation des énergies renouvelables.

Ces objectifs de durabilité peuvent être concrétisés à travers une série d'actions simples :

- généraliser l'utilisation des lampes à basse consommation ;
- réduire l'utilisation de l'eau chaude (cuisines, douches, blanchisserie) ;
- développer des constructions avec des matériaux et une architecture qui réduisent la consommation d'énergie ;
- doter les établissements touristiques d'équipements en énergie solaire ;
- le bon dimensionnement des canalisations d'eau;
- réduction de l'utilisation de l'eau chaude ;
- favoriser les matériaux de construction qui minimisent la consommation d'énergie ;
- réaliser des études d'impact approfondies pour les stations de dessalement et les centrales électriques.

Dans le secteur de l'eau, pour la mise en œuvre durable de la stratégie de développement équilibré du tourisme, il y a lieu de prendre en charge le raccordement au réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des populations non raccordées jusqu'à maintenant. Le futur plan d'action doit focaliser sur les localités littorales qui sont dépourvues de réseau d'AEP et qui méritent une prise en charge en priorité dans le cadre de l'extension du réseau actuel ; ces localités sont essentiellement situées dans le secteur Ouest de la wilaya. La mise en tourisme de ce secteur permettrait d'accélérer l'équipement en réseau d'AEP, ce qui serait bénéfique pour les populations littorales de ce secteur. D'autres recommandations sont en mesure d'appuyer la durabilité de destination :

- Mettre en place des mécanismes d'arbitrage entre les utilisateurs des ressources en eau (AEP, agriculture et industrie) dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau associant l'ensemble des acteurs (ANRH, ADE, OPIM, DHW, DSA, etc.) sous la coordination des agences et des comités de bassins (instruments institutionnels de gestion de l'eau).
- Dynamiser l'agence de bassin hydraulique.
- Réduire les pertes des infrastructures par la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau, notamment des communes qui ne sont pas gérés par l'Algérienne des Eaux de Tipasa. Dans la wilaya de Tipasa, la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau porte sur un linéaire de 787 km pour un coût estimé à 25 millions d'Euros. La réhabilitation des réseaux d'eau dans la destination contribuera fortement à la performance environnementale globale de la zone et réduira sensiblement le gaspillage de cette ressource.
- Mettre en œuvre une tarification qui incite à l'économie de l'eau et qui tendrait vers le coût réel de celui-ci.
- Sensibiliser la population et les touristes à des usages rationnels de l'eau, encourager les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage.

Dans le secteur de la gestion des déchets solides, il est primordial de compléter la réalisation de trois nouveaux Centres d'Enfouissement Techniques (CET) assurée par les pouvoirs publics et les autorités locales par deux actions de soutien. La première action porterait sur l'engagement graduelle des pouvoirs publics pour la réhabilitation, l'éradication et la décontamination des 12 décharges sauvages au fur et à mesure de la réalisation des CET, avec une priorité pour les décharges localisées en bordure des oueds de la wilaya de Tipasa : Sidi Rached, Douaouda, Khemisti, El Hachem, Imekraz, Hattatba. La seconde action consisterait à mettre en place un système dénommé "ECO-JEM" pour la récupération et le recyclage au profit de micro-entreprises avec l'appui des mécanismes incitatifs de l'ANDI et de l'ANSEJ. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme durable, l'Agence nationale des déchets

(AND)⁴ et le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP)⁵ auront un rôle de plus en plus important à jouer dans la gestion intégrée des déchets solides.

Pour ce qui a trait au secteur de l'assainissement, la mise en œuvre de cinq stations de traitement des eaux usées (STEP)⁶ programmées dans la destination Tipasa et dans ses environs immédiats, est une opération qui participera à l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs et contribuera ainsi à la durabilité de la destination. Mais pour augmenter le nombre et la longueur des plages autorisées à la baignade, il y a lieu d'augmenter le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement, de renforcer les capacités de traitement des eaux usées, de renforcer les capacités humaines de gestion et des personnels techniques des STEP, d'augmenter les capacités de mobilisation et de stockage des eaux et d'améliorer la qualité de l'eau et la protection des milieux récepteurs principalement marins.

En effet, les espaces marins et littoraux (plages) constituent un espace sensibles d'un point de vue écologique puisqu'il abrite une grande richesse d'espèces animales et végétales mais représente également un espace menacé car il constitue le réceptacle de déchets solides et liquides. Ainsi, plusieurs actions sont à mener. En ce qui concerne le contrôle de l'eau de baignade, il doit être éliminé dans un premier temps les macro-déchets du fond marin. Dans un temps, il est recommandé d'élargir et de systématiser la surveillance et l'analyse de la qualité des eaux de baignade par l'Algérienne des Eaux à l'ensemble des plages de la destination et de la wilaya de Tipasa en général d'une part et d'établir un système de classification de la qualité des plages, sur le modèle « Pavillon Bleu », ou de proposer une classification nationale qui sera opérée dans une phase préliminaire au niveau des plages de la destination Tipasa comme opération pilote pour l'Algérie, avant une généralisation à l'ensemble des plages du pays. En ce qui concerne les plages, l'application du Décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade⁷ (N° 04-274 du 5 septembre 2004) doit se faire avec la plus grande rigueur. En effet, la concession des plages est soumise à un cahier des charges qui définit les obligations des concessionnaires, notamment en ce qui concerne le maintien d'une qualité irréprochable des plages. Cependant, il est apparu lors de nos multiples visites sur le terrain que les concessionnaires ne respectent pas les termes des cahiers de charges et les communes littorales qui sont théoriquement sensées suivre l'application des termes contractuels avec les concessionnaires sont également loin de remplir cette mission convenablement.

Conclusion

Pour synthétiser le profil de durabilité de Tipasa, nous l'avons mis en perspective avec les autres destinations du projet « Profils de durabilité - Destinations méditerranéennes » : une seconde analyse à composante principale (Figure 14) compare l'état de durabilité de chacune des destinations par rapport à la moyenne et à l'écart type⁸ de l'ensemble des sites étudiés et pour chaque indicateur retenu en fonction des variables de la SMDD. Cette seconde analyse à composante principale (ACP) n'intègre pas les informations concernant l'exercice de la gouvernance car la variable « gouvernance » s'apparente finalement à une composante explicative des résultats et impacts économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux du tourisme dans les destinations ; en d'autres termes, les résultats observés sont intimement corrélés aux choix politiques mis en application dans les destinations. Par exemple, si la question de la disponibilité en eau ne semble pas être problématique dans telle destination, c'est parce que les pouvoirs publics ont investi dans les infrastructures : barrages, stations de dessalement, etc. Exemple inverse, si la pression foncière exercée par

⁴ Les missions de l'AND sont (i) la promotion, la sensibilisation et la vulgarisation du concept de développement des technologies de production plus propre ; (ii) l'assistance et le soutien aux projets d'investissement dans des technologies de production plus propre ; (iii) fournir aux industries toutes les informations, relevant de ses attributions, dans leurs démarches en vue de l'amélioration des procédés de production, par l'accès aux technologies plus propres et de l'obtention des certifications y afférentes, le cas échéant, (iv) développer la coopération internationale dans le domaine des technologies de production plus propre.

⁵ Les missions du CNTPP portent sur des programmes de formation dans les domaines (i) du traitement et de la gestion des déchets industriels, (ii) des techniques de réduction des déchets à la source, (iii) de la valorisation et du recyclage des déchets, (iv) de la gestion des installations d'incinération des déchets, (v) de la gestion des centres d'enfouissement technique et (vi) de la décontamination des sites pollués.

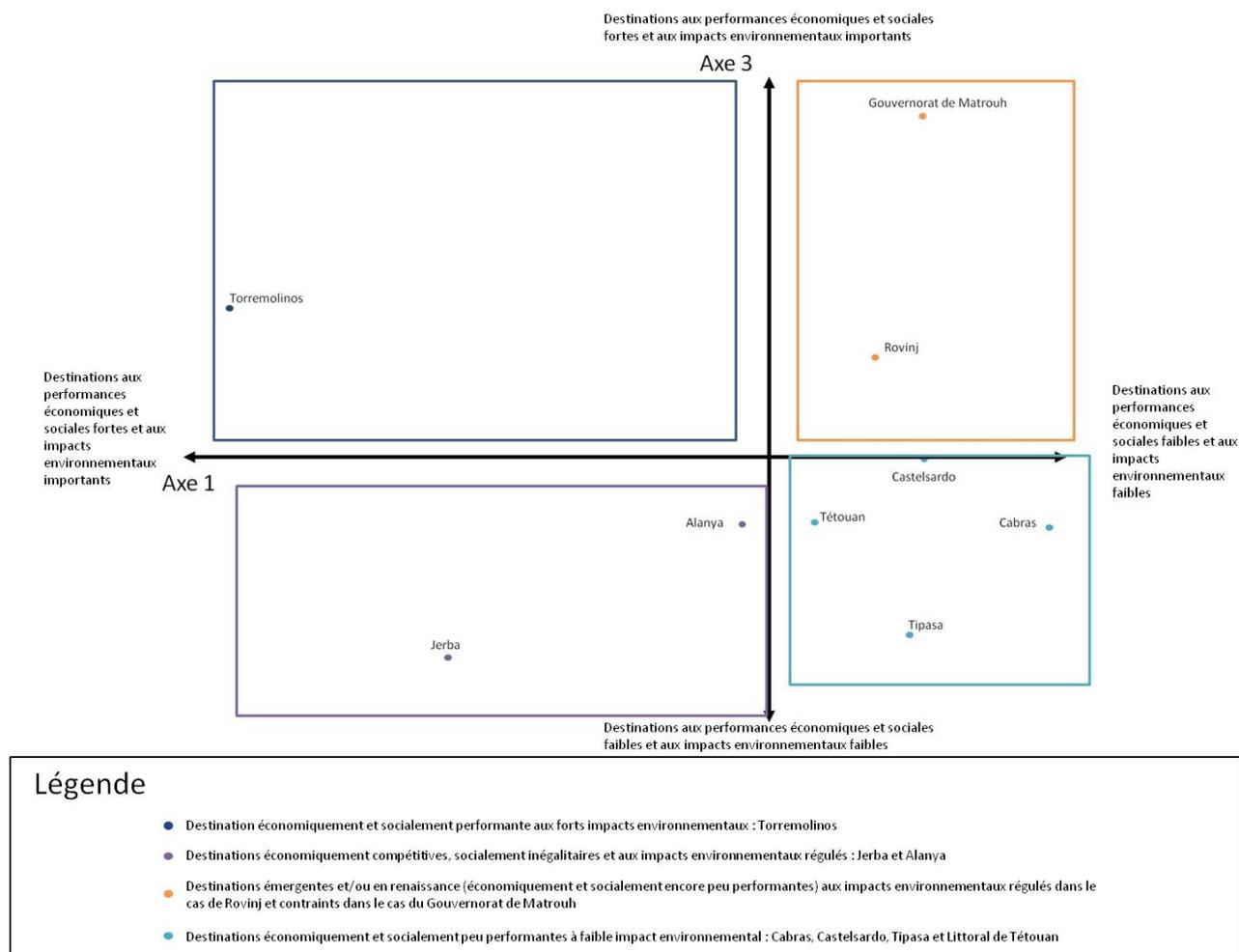
⁶ Cherchell (70 000 éq/hab), Bou Ismail (150 000 éq/hab), Sahel (70 000 éq/hab), Gouraya (25 000 éq/hab) et Damous (20 000 éq/hab).

⁷ Ce décret est venu en application des dispositions de l'article 28 de la loi 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages. Il énonce les procédures et les conditions d'octroi des concessions de plages ouvertes à la baignade ; ce décret définit aussi les modalités d'exploitation touristique des plages.

⁸ L'écart type est la valeur qui sépare la valeur la plus grande de la valeur la plus petite.

les infrastructures touristiques et les hébergements résidentiels est extrêmement forte dans la destination, cela s'explique notamment par le manque d'application ou d'efficacité du cadre règlementaire voire par son absence – ainsi que par des enjeux fonciers et financiers spéculatifs.

Figure 14 : Représentation graphique des profils de durabilité des destinations touristiques étudiées



Source : Analyse en composante principale réalisée par Loïc Bourse, 2011.

Guide de lecture (voir aussi la Figure 16 en annexe) :

Les axes 1 et 2 expliquent 61% de la variance des informations.

L'axe 1 explique à lui seul 53% des informations :

- Plus on se dirige vers la droite de l'axe 1, plus les destinations sont marquées par des performances environnementales fortes et des performances sociales et économiques faibles ;
- Plus on se dirige vers la gauche l'axe 1, plus les destinations sont marquées par des performances économiques et sociales fortes ainsi que par des impacts environnementaux négatifs.

L'axe 3 explique 8% des informations :

- Plus on se dirige vers le haut de l'axe 3, plus les performances économiques et sociales sont fortes, avec des impacts environnementaux importants ;
- Plus on se dirige vers le bas de l'axe 3, plus les destinations sont marquées par des performances économiques et sociales faibles et des impacts environnementaux régulés et/ou faibles.

Les résultats de l'ACP permettent de distinguer quatre types de « profils de durabilité » des destinations :

- les destinations économiquement performantes où la protection sociale est facteur de cohésion, et où les impacts environnementaux du tourisme sont forts (Torremolinos) ;
- les destinations économiquement compétitives, socialement fragmentées et aux impacts environnementaux importants (Jerba et Alanya) ;

- les destinations économiquement émergentes et/ou en renaissance, socialement fragmentées, aux impacts environnementaux régulés dans le cas de Rovinj et géographiquement contraints dans le cas du gouvernorat de Matrouh ;
- les destinations économiquement peu performantes, socialement fragmentées et à impacts environnementaux faibles et/ou régulés mais où la pression foncière constitue une menace (Cabras, Castelsardo, Tipasa et Littoral de Tétouan).

Destination à clientèle majoritairement nationale et au patrimoine culturel et naturel important, Tipasa obtient des résultats en termes de durabilité similaires aux destinations du même type, à savoir le littoral de Tétouan au Maroc et Cabras et Castelsardo en Italie. Les « destinations à clientèle nationale » sont moins performantes en termes de résultats économiques et sociaux par rapport aux destinations internationales, mais les impacts environnementaux du tourisme sont moindres que dans les destinations balnéaires de tourisme de masse. La destination de Tipasa obtient les résultats économiques et sociaux les plus faibles des « destinations à clientèle nationale », ce qui explique son placement très bas sur l'axe 3 par rapport au littoral de Tétouan et à Cabras et Castelsardo. Cependant, tant la recherche de valorisation des potentiels culturel et naturel que la volonté des pouvoirs publics algériens de promouvoir le tourisme comme activité motrice de l'économie pourront renforcer l'attractivité et les résultats des activités touristiques à Tipasa.

Bibliographie

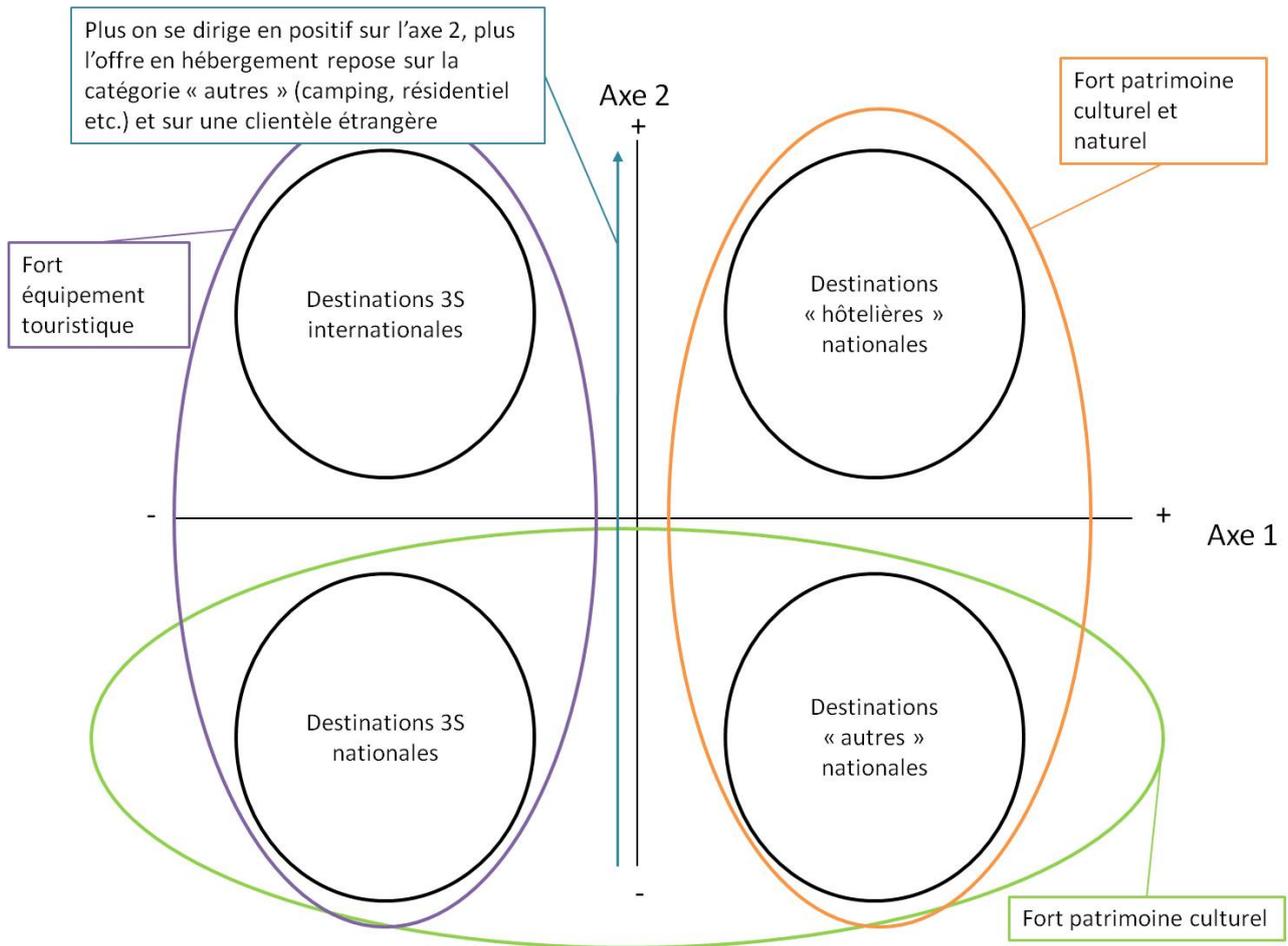
- BUTLER, R.W., 1980. The concept of a tourist area cycle of evolution: implications for management of resources. *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 24(1), p.5-12.
- CUTTELOD, A. et al., 2008. The Mediterranean/: a Biodiversity Hotspot under Threat. *The IUCN Red List of Threatened Species*.
- GRIMES, S., 2002a. Perspectives des aires marines protégées en Algérie. PNUD/GEF ALG 31.
- GRIMES, S., 2002b. *Plan d'action national pour l'inventaire et la mise en place d'aires marines protégées en Algérie*. Contrat PNUE/CAR ASP, 120 p.
- GRIMES, S., 2002. Espaces marins d'Algérie d'intérêt écologique. In Atlas de l'Environnement de l'Algérie: espace côtier. Symbiose-Burlington ressources Edition: 51-51.
- GRIMES, S., 2002. Pêche et aquaculture. In Atlas de l'Environnement de l'Algérie: espace côtier. Eds Symbiose-Burlington ressources: 52-53.
- GRIMES, S., 2002. Perspectives des aires marines protégées en Algérie. PNUD/GEF ALG 31.
- GRIMES, S., 2002. Plan d'action national pour l'inventaire et la mise en place d'aires marines protégées en Algérie. Contrat PNUE/CAR ASP, 120 p.
- GRIMES, S., 2008a. Interaction des changements climatiques et la zone côtière algérienne: Deuxième communication nationale de l'Algérie. PNUD, 2008.
- GRIMES, S., 2008b. Impact des changements climatiques sur la biodiversité marine et côtière en Algérie. CAR ASP/PNUE, 2008.
- GRIMES, S. & AL, 2004. Biodiversité marine et littorale algérienne. Sonatrach-LRSE. Eds. Sonatrach. 362p.
- GRIMES, S., 2009. *Algérie: Stratégie de développement du tourisme durable*, Split: CAR-PAP.
- GRIMES, S., 2011. *Profil de durabilité de destination touristique pilote en Algérie: la zone côtière de Tipasa*, Sophia Antipolis: Plan Bleu.
- HADJI, T. et al., 2004. *Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise »*, Split: CAR-PAP.
- PLAN BLEU, 2009. *Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée*, Sophia Antipolis: Plan Bleu, PNUE/PAM.
- SPILANIS, I. & VAYANNI, H., 2011. *Tourism results and impacts to the destinations' sustainability*, Sophia Antipolis: Plan Bleu.

Table des illustrations

Figure 1 : Représentation graphique des types de destinations touristiques étudiées.....	6
Figure 2 : Evolution de la composition de l'offre d'hébergements touristique de la destination de Tipasa sur la base du nombre de lits et de places	8
Figure 3 : Evolution quinquennale du taux d'occupation mensuel de la destination de Tipasa (2007)...	9
Figure 4 : Evolution en € du revenu lié à l'activité touristique	9
Figure 5 : Evolution démographique de la population de la destination de Tipasa.....	10
Figure 6 : Structure de l'emploi dans le secteur touristique.....	11
Figure 7 : Conditions de l'emploi en %.....	11
Figure 8 : Niveau d'instruction à Tipasa.....	12
Figure 9 : Capacité de prise en charge de la consommation touristique en eau	13
Figure 10 : Processus d'artificialisation du littoral des wilayas d'Alger et de Tipasa entre 1987 et 1997.....	14
Figure 11 : Répartition de l'occupation du sol dans la wilaya de Tipasa (2007)	15
Figure 12 : Représentation géographique de la destination de Tipasa par rapport à la localisation de la biodiversité en Méditerranée définie par l'IUCN (CUTTELOD et al. 2008)	16
Figure 13 : Schéma illustrant l'articulation des schémas sectoriels dont le SDAT avec les autres instruments d'aménagement du territoire	17
Figure 14 : Représentation graphique des profils de durabilité des destinations touristiques étudiées..	22
Figure 15 : Schéma explicatif de la construction de la typologie à partir d'une analyse à composante principale.....	26
Figure 16 : Schéma explicatif de l'analyse des profils de durabilité réalisée à partir d'une analyse à composante principale	27
Tableau 1 : Consommation en ressources naturelles et production de déchets dans la destination de Tipasa	13
Tableau 2 : Fiche Destination Tipasa	28

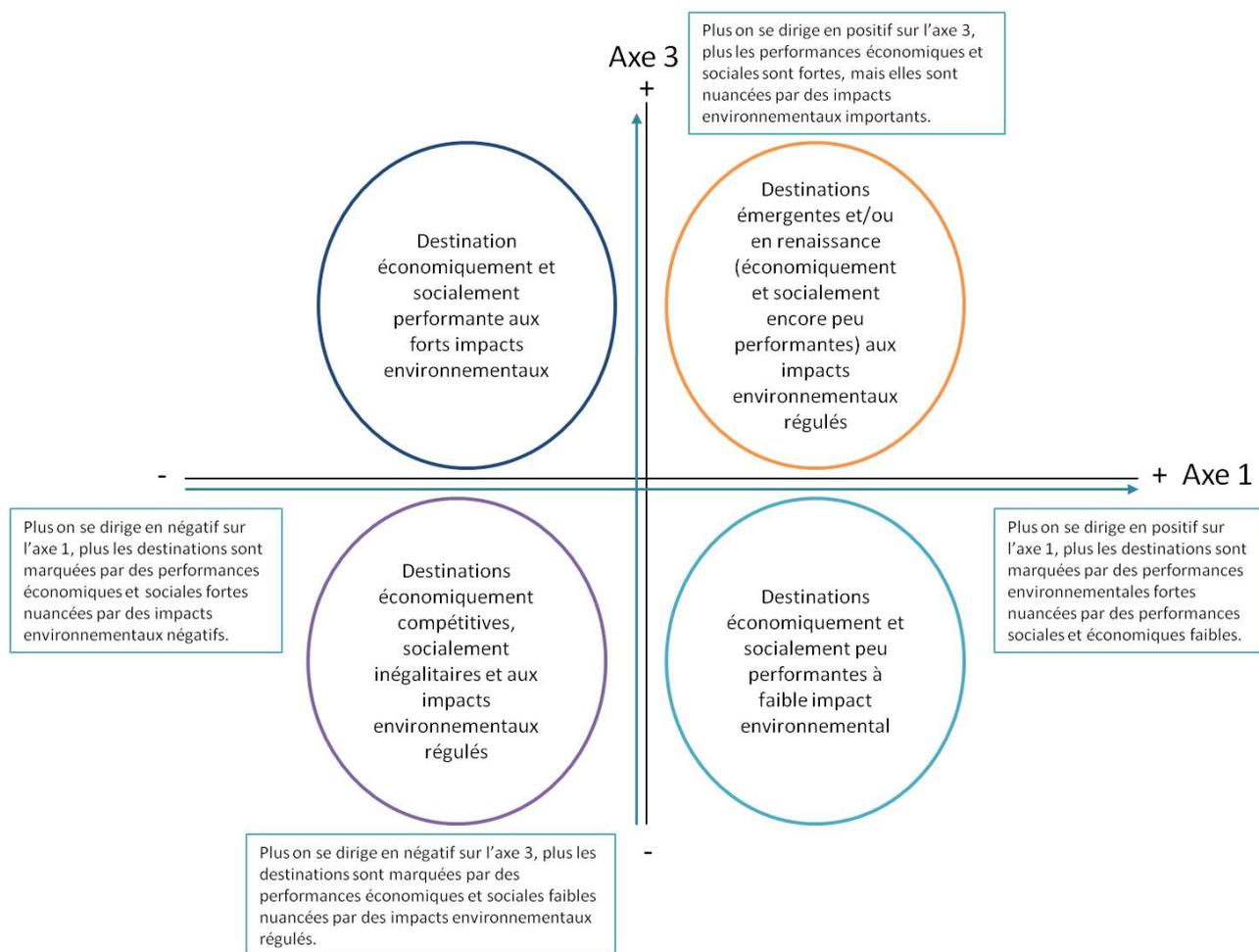
Annexes

Figure 15 : Schéma explicatif de la construction de la typologie à partir d'une analyse à composante principale



Source : Loïc Bourse, 2011.

Figure 16 : Schéma explicatif de l'analyse des profils de durabilité réalisée à partir d'une analyse à composante principale



Source : Loïc Bourse, 2011.

Tableau 2 : Fiche Destination Tipasa

	Année	Valeur (1 : oui ; 0 : non)
Demande		
Résidents	2007	99%
Non-résidents	2007	1%
Charter/passagers total	2007	0%
Aéroport	2011	1
Port	2011	0
Offre hébergement		
Nombre de lits	2007	4 880
Lits hôtel/total lits	2007	24,24%
Lits village de vacances	2007	0
Lits Autres	2007	20,29%
Places camping	2007	55,47%
Equipements loisirs		
Centres de bien-être	2011	0
Sports	2011	0
Casino	2011	0
Golf	2011	0
Parcs de loisirs	2011	0
Marina	2011	0
Centres d'expositions et de congrès	2011	0
Plages	2011	1
Patrimoine naturel et culturel		
Monuments historiques	2011	1
Lieux culturels	2011	1
Musées	2011	0
Evènements culturels (festivals ou traditionnels)	2011	0
Parcs naturels protégés	2011	1
Lieu de vente des produits locaux (artisanaux)	2011	0
Activités d'ouverture culturelle	2011	0
Résultats économiques		
Nombre de nuitées	2008	872 053
Dépenses journalière/touriste en €	2009	40
Revenu/lits en €	2009	407
Revenu/nuitée en €	2009	5
Saisonnalité		
Taux d'occupation annuel moyen	2007	21,46%
Résultats sociaux		
Emplois directs/lit	2008	0,18
Chômage	2008	11,76%
Niveau de diplôme des employés : supérieur	2008	25,03%
Niveau de diplôme des employés : secondaire	2008	35,02%
Niveau de diplôme des employés : primaire	2008	9,99%
Niveau de diplôme des employés : sans diplôme	2008	29,97%
Démographie		
Population totale	2008	616 468
Population dépendante	2008	38,78%
Espérance de vie	2008	73,4 ans
Taux de croissance	2008	1,60%
Taux migratoire	2008	-0,06%
Résultats environnementaux		
Consommation en eau	no data	0,04 m3/nuitée
Consommation en énergie	no data	no data
Production des déchets	no data	0,68 kg/touriste/jour
Production des eaux usées	no data	77 m3/jour
Surface hébergement touristique/surface administrative	no data	25,03